

## Collège d'autorisation et de contrôle Assignation de radiofréquence à titre provisoire

### Décision du 15 juin 2023

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 8.2.1-2 du décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

**Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage de la radiofréquence décrite ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.**

#### Identification du demandeur

Raison sociale ou nom	Congrégation chrétienne des Témoins de Jéhovah (ASBL)
Siège social	Rue d'argile 60 - B-1950 Kraainem
Numéro d'entreprise	BE 0411.002.361
Date d'introduction de la demande	06/01/2023

## Identification de la fréquence provisoire autorisée

Période d'autorisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du mercredi 28/6/23 au jeudi 29/6/23 inclus.</li> <li>• Du vendredi 30/6/23, samedi 1/7 au dimanche 2/7/23 inclus.</li> <li>• Du vendredi 7/7/23, samedi 8/7/23 au dimanche 9/7/23 inclus.</li> <li>• Vendredi 14/7/23, samedi 15/7/23 au dimanche 16/7/23 inclus.</li> </ul>
Nom de la station	MARCHE-EN-FAMENNE
Fréquence	93.8 MHz
Adresse	WEX (Wallonie Expo S.A) Rue des Deux Provinces 1, 6900 Marche-en-Famenne
Coordonnées géographiques	50° 14' 49"N   5° 20' 13"E
PAR totale	50 W (17 dBW)
Hauteur de l'antenne hors sol	7 m
Directivité de l'antenne	D

## Diagramme directionnel de l'antenne (2 dipôles orientés à 45°):

azimuth [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]
0	0	120	1.5	240	6.5
10	0	130	2.5	250	6
20	0	140	3	260	6
30	0	150	3.5	270	6
40	0	160	4.5	280	5.5
50	0	170	5.5	290	4.5
60	0	180	6	300	3.5
70	0	190	6	310	3
80	0	200	6	320	2.5
90	0	210	6.5	330	1.5
100	0.5	220	7	340	1
110	1	230	7	350	0.5

Fait à Bruxelles, le 15 juin 2023.